

29e séance du 21 avril 1950 à 9 heures.

Présidence: M. Petitpierre.

Absents: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 h. 40.

Procès-verbal: -

~~Frixxdaxixix.~~OECE.

M. Petitpierre: Discours Bidault exprime tendance à grouper les ententes européennes dans une Union Atlantique pour la paix. Les autres gouvernements alliés sont d'accord. Cela nous touche, puisque la Suisse fait partie de l'OECE qui sera peut-être englobée dans cette organisation générale quand l'aide USA aura pris fin. Nous devons rester dans l'OECE après fin du plan Marshall. Suivre attentivement cette évolution. Un siège est à notre disposition dans un organisme d'étude. Nous pouvons accepter ou refuser. Accepter, pour exercer l'influence sur les décisions à prendre. Après ce sera trop tard.

M. de Steiger: Situation pas très claire.

M. Petitpierre: Discours Bidault montre qu'il y a une tendance à la concentration dans une Union Atlantique, mais il y a aussi une tendance à adhésion au Conseil d'Europe. Pour le moment, il s'agit uniquement de discuter relations entre OECE et Strasbourg. Tendance anglaise est pour l'autonomie. Eviter que Paris et Strasbourg s'occupent du même problème. Cette délégation existe pour examiner la question de la répartition des attributions. En faire partie ne nous engage pas.

M. de Steiger: Si cette délégation n'est qu'une organisation de l'OECE, je suis d'accord.

Incinération de l'ancien Shah de Perse.

M. Petitpierre: Iran demande envoi d'un militaire pour représenter Suisse. On voudrait Bracher.

M. Kobelt: C'est une affaire politique. Pas d'intérêts militaires.

M. Etter: Si on restreint voyages dans le pays, en faire de même à l'étranger. Refuser.

M. Celio: Il y a un certain intérêt à accepter.

M. Nobs: Intérêts militaires nuls. Si pas intérêt politique, renoncer.

Bâtiment ONS.

M. Petitpierre: Trigve Lie viendra poser la première pierre. Y aller aussi, pour le contact avec lui. Pas nécessaire d'assister à séance générale du Conseil.

Relations culturelles avec la France.

M. Petitpierre: Gouvernement français voudrait manifestation culturelle franco-suisse à Paris en 1951 (Trésors d'art suisse, conférences suisses, concerts). Assez gros frais pour nous, mais bonne propagande.

M. Etter: Consulter Pro Helvetia. Répondre que l'affaire est à l'étude. Hoppenot doit s'entendre avec moi.



Primes de culture.

M. de Steiger: Il y a divergences entre les Finances et mon dépt. Attendre que situation soit éclaircie. Le dépt. de l'économie publique voulait d'abord un arrêté fondé sur les pleins pouvoirs. Justice et Police a répondu qu'une décision DEP (approuvée par CF) vaudrait mieux, mais n'est-il pas trop tard pour 1950?

Encouragement études de l'Italien en Suisse.

M. Etter: La légation d'Italie offre un livre (prix) pour l'étude de l'Italien dans les écoles suisses. Refuser. Ce n'est pas l'affaire de l'Italie.

M. de Steiger: Voir si on peut arranger les choses en donnant à l'affaire un caractère plus culturel.

M. Rubattel: Les moyens envisagés semblent admissibles. On peut en tout cas discuter avec l'Italie.

M. Etter: Ce qui me choque, c'est l'idée de prix accordé par l'Italie pour l'étude de l'Italien en Suisse.

M. Nobs: Je comprends ses craintes.

M. Celio: Les intentions de Reale sont pures. La reprise de la "Dante Alighieri" a été une chose fort discutée, un faux pas de Reale. Faire distinction entre interventions Italie en Suisse italienne et dans les autres régions suisses. Dans un cas, on peut être plus coulant que dans l'autre. Mais ce n'est pas le Gouvernement italien qui doit agir directement.

M. Etter: Reale n'a rien à se reprocher.

Congrès international de pédiatrie.

M. Etter: 3000 participants annoncés. Le président devrait y assister, vu l'importance.

M. Petitpierre: Y aller les deux?

M. Etter: Le président doit en tout cas prendre la parole.

Directeur Radio suisse.

M. Celio: Un scrutin provisoire a donné les résultats suivants: Calgari: 10 voix, etc, etc. J'ai invité le comité à présenter les 3 noms. Ce sont: Schwengeler, Calgari, Besançon. Tous les trois méritent la place.

M. Kobelt: Gut a mentionné Nef.

M. Celio: C'est trop tard. Ce choix ne s'impose d'ailleurs pas.

M. de Steiger: Même avis. Je voudrais que le texte de la concession soit mis au net, mais tel n'est pas l'avis de M. Celio.

M. Celio: Le comité central a voulu agir tout de suite.

Course d'estafettes Bürglen: V. le procès-verbal.Championnat du monde de Gymnastique.

M. Petitpierre: On me demande de faire partie du comité d'honneur et d'y assister.

M. Kobelt: Y assister. C'est assez important.

M. Petitpierre: Déléguer le chef du DMF. Le président fera partie du comité d'honneur.

Société de consommations.

M. Petitpierre: Y aller tous les 2 ans seulement.

M. Rubattel: Ma présence n'est pas indiquée, vu les tensions actuelles.

M. Nobs: Un CF doit y aller. Je suis disposé à le faire.

M. Etter: Changer. Pas toujours le même. Abandonner la servitude des discours.

M. Kobelt ira.

Alliance suisse des Samaritains.

M. Petitpierre: On me demande de rédiger un appel. Ce serait un précédent. Refuser.

Droit de vote des femmes.

M. Petitpierre: Puis-je donner mon avis personnel? Et dire que le CF est divisé.

M. Etter: Ne rien dire.

M. Petitpierre: Je tiens à parler de la chose pour moi, je laisserai le CF de côté.

M. de Steiger: Si M. Petitpierre est favorable au vote des femmes, le CF doit-il présenter un message conformément aux motions? On a estimé la question inopportune, vu les votes négatifs dans les cantons. Dire que nous cherchons à introduire les femmes dans les commissions.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

- Finanz und Zoll:** Aufnahme von Anleihen.
Einfuhr von Speisekartoffeln.
Volksbegehren betr. Freigeldinitiative.
Volksbegehren betr. Heranziehung der öffentlichen Unternehmungen an die Kosten der Landesverteidigung.
Botschaft Warenumsatzsteuer.
Alkoholrekurskommission.
Alkoholfachkommission.
- Bundeskanzlei:** Verzeichnis der Motionen usw.
- Politisches:** OECE. Accord des paiements.
Organisation internationale de la santé. Constructions.
Agrément pour nouveau ministre de Venezuela.
Consul Casal à Séville.
Oeuvres d'entraide internationale.
- Inneres:** Kleine Anfrage Leupin.
Entwurf BG über Schweizerbürgerrecht.
M. Petitpierre: 3 Lausannois, des mêmes milieux, n'est-ce pas un peu beaucoup?
M. de Steiger: Ajourner la décision quant à la liste des experts, mais la loi presse à cause des pleins pouvoirs.
M. Petitpierre: Adopter la proposition sous réserve de la liste d'experts. Mon dépt. est intéressé et désire participer aux travaux.
M. de Steiger: Cela va de soi. J'ai demandé à Haerberlin de présider.
- Militär:** Abänderung der Truppenordnung.
Recours en grâce Grossard, Duvoisin, Maag.
- Volkswirtschaft:** Kleine Anfrage Renold.
Milchpreis ab 1. Mai 1950.
M. Petitpierre: Il y a une première proposition: réduire à 1 ct les 3 cts versés par la Confédération, avec augmentation correspondance du prix du lait. Ceci dès le 1er mai, l'autre ct serait payé jusqu'au 1er novembre. Ensuite le producteur supporterait ce ct sous réserve du retour à des conditions normales.

M. Etter: D'accord avec le 1er alinéa, pas avec le deuxième. Dans la dernière séance, nous avons envisagé le 1er septembre. C'était préférable. Pas von de combiner la baisse avec début du régime d'hiver. Consommateurs paraissent disposés à accepter la hausse au 1er mai à condition de ne pas faire seuls les frais de l'opétation. Donc ne pas trop différer le sacrifice demandé aux producteurs. En outre, on épargne 3 mio en choisissant la date du 1er septembre. La réserve des "bonnes conditions de production" signifie de nouvelles négociations en automne.

M. Rubattel: L'Union syndicale n'est pas d'accord avec solution envisagée. Elle propose la formule: 1 ct pour le consommateur, 1 ct pour le producteur, 1 ct pour la Confédération. Les producteurs accepteraient bon gré, mal gré, la date du 1er novembre sous certaines conditions. La baisse au 1er novembre serait prématurée. Pas possible de fixer les conditions.

M. de Steiger: D'accord avec M. Rubattel. Puisque M. Rubattel maintient le 1er mai, je ne m'y oppose pas. Juridiquement, la date du 1er novembre est la bonne. En ce qui concerne les conditions, la "clausula rebus sic stantibus" reste réservée tacitement.

M. Nobs: J'eusse préféré que l'index fût un peu plus bas pour proposer augmentation du prix aux consommateurs. Ne pas charger ceux-ci de plus de 1 ct. Ma proposition éventuelle tient mieux compte de ces conditions.

M. Kobelt: Le peuple désire la fin des "Unterstützungsaktionen". J'avais pensé au début que la Confédération pourrait être déchargée des 3 cts dès le 1er mai et que les consommateurs pourraient supporter la charge. Le 1er septembre vaut mieux que le 1er novembre ~~quand~~, car la production a moins baissé à ce moment.

M. Celio: Le 1er septembre me paraît préférable.

M. Petitpierre: A la majorité de 6 contre 1, vous vous êtes prononcés pour 2 cts à la charge du consommateur dès le 1er mai. Pour le centime à la charge du producteur vous êtes d'accord de biffer la réserve des conditions normales. Seule divergence qui subsiste: la date. Celle du 1er novembre me paraît préférable. Consommateurs réagiront moins que nous croyons. Tenir compte des réactions de l'agriculture (réactions de classes).

M. de Steiger: Tenir compte de l'interdépendance de tous les prix agricoles.

M. Etter: L'essentiel est de biffer la réserve, la date est secondaire.

M. Celio: Liquider le plus possible le système des subventions extraordinaires. Je préférerais donc la date du 1er septembre.

La date du 1er novembre est ainsi adoptée.

Attribution de 5 mio aux producteurs de lait:

M. Rubattel: Bloquer ce bénéfice et prendre une décision plus tard.

M. Etter: L'administration des finances demande que ces sommes soient attribuées aux consommateurs sur toute la ligne et propose de modifier le texte DEP. Je ne suis pas d'accord. Je suis pour la solution DEP, mais dire "allfällige spätere Preisabschläge".

M. Rubattel: Les intéressés ont déjà pris des mesures pour parer aux baisses éventuelles. Bloquer la somme.

M. Petitpierre: La question reste donc ouverte.

Le texte est adopté avec suppression des mots: "für spätere Käsepreisabschläge".
